



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur du produit

VIRUGEN®+

1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Produit biocide TP3 : hygiène vétérinaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SYNTHESE ELEVAGE

Rue Marie Curie

35137 PLEUMELEUC – France

Tél : 02.99.06.10.06 – Fax : 02.99.06.10.11

E-mail : contact@syntheseelevage.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Synthèse Elevage : 02.99.06.10.06 (du lundi au vendredi 8h30-17h30)

Orfila (INRS) : +33(0)1.45.42.59.59

BNPC : +33(0)3.83.32.36.36

Centres Antipoison et de Toxicovigilance :

Angers : 02.41.48.21.21

Bordeaux : 05.56.96.40.80

Lille : 03.20.44.44.44

Lyon : 04.72.11.69.11

Marseille : 04.91.75.25.25

Nancy : 03.83.85.26.26

Paris : 01.40.05.48.48

Rennes : 02.99.59.22.22

Strasbourg : 03.88.37.37.37

Toulouse : 05.61.77.74.47

2. Identification des dangers

2.1. Classification (de la substance) du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements :

Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 (Acute Tox. 4)

Corrosion cutanée, catégorie 1 (Skin Corr. 1B)

Lésions oculaires graves, catégorie 1 (Eye Dam. 1)

Dangers à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 2 (Aquatic Chronic 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements :

Composants contribuant au danger :

Troclosène sodique, Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium, Dérivé en C10-13 alkyle d'acide benzènesulfonique, sel de sodium

Pictogrammes de danger :

SGH05



SGH07

SGH09

Mentions d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

Prévention :

P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards/aérosols.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Stockage :

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention :

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin ...

Élimination :

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

3. Composition / Informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Substances contribuant au danger :

Nom chimique	Classification selon Règlement 1272/2008	Concentration	Commentaires
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium	Acute Tox. 4 (H302), Skin Corr. 1B (H314), Eye Dam. 1 (H318), Aquatic Chronic 3 (H412)	25% < - ≤ 50 %	-
Troclosène sodique	Ox. Sol. 2 (H272), Acute Tox. 4 (H302), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H335), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410)	5% < - ≤ 10 %	



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium	Acute Tox. 4 (H302), Skin Irrit. 2 (H315), Eye Dam. 1 (H318)	3 < - ≤ 10 %	-
Acide sulfamique	Skin Irrit. 2 (H315), Eye Irrit. 2 (H319), Aquatic Chronic 3 (H412)	10% < - ≤ 20 %	-

N° CAS / N° EINECS / N° REACH :

Nom chimique	N° CE	N° CAS	N° enregistrement REACH
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium	274-778-7	70693-62-8	01-2119485567-22-0001
Troclosène sodique	220-767-7	2893-78-9	01-2119489371-33-004
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium	270-115-0	68411-30-3	01-2119489428-22
Acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28-0000

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Amener à l'air libre et faire respirer de l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et persistent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant environ 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion de ce produit a un fort effet corrosif sur la cavité orale et le pharynx et présente un danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition au produit sous forme solide ou au chlore libre dégagé peut causer des irritations, des rougeurs des voies respiratoires inférieures et supérieures, de la toux.

Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO₂)

Inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

Ce produit n'est pas inflammable en lui-même mais il contient du troclosène sodique qui peut concourir à la combustion d'autres matériaux. En cas d'incendie, éloigner rapidement les conditionnements exposés au feu et utiliser l'eau en grande quantité pour éteindre le feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Eloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Eviter l'inhalation de poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger les égouts, l'eau de surface et les nappes profondes. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités compétentes en cas de pollution des égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer dès que possible tout épandage. Récupérer le produit mécaniquement en évitant la formation de poussière et transférer dans des conteneurs de rejet adéquats pour élimination. Nettoyer la zone souillée à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Références à d'autres sections

Section 7 : manipulation et stockage

Section 8 : contrôle de l'exposition / protection individuelle

Section 13 : considérations relatives à l'élimination

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter toute formation de poussières. Lire l'étiquette et les informations concernant le produit avant toute utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Protéger de la chaleur et de l'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais (2°C – 40°C). Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucune donnée n'est disponible.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) : travailleurs



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

Troclosène sodique : DNEL (long terme, effets systémiques, cutané) : 2.3 mg/kg/jour
DNEL (long terme, effets systémiques, inhalation) : 8.11 mg/m³

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium :

DNEL (long terme, effets systémiques, cutané) : 20 mg/kg/jour
DNEL (aigu, effets systémiques, cutané) : 80 mg/kg/jour
DNEL (aigu, effets locaux, cutané) : 0.449 mg/cm²
DNEL (aigu, effets systémiques, inhalation) : 50 mg/m³
DNEL (long terme, effets systémiques, inhalation) : 50 mg/m³
DNEL (aigu, effets locaux, inhalation) : 0.28 mg/m³
DNEL (long terme, effets locaux, inhalation) : 0.28 mg/m³

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium :

DNEL (long terme, effets systémiques, cutané) : 170 mg/kg/jour
DNEL (long terme, effets systémiques, inhalation) : 12 mg/m³

8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle :

Assurer une ventilation générale du local. Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail. Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

Les règles de bonne hygiène industrielle doivent également s'appliquer à ce produit :

- Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.
- Ne pas laisser à la portée des enfants.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- Laver consciencieusement les mains et la figure après manipulation.
- Laver les équipements de protection individuelle (EPI) après chaque utilisation.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié avec filtre combiné vapeurs/particules (NF EN 141) type ABEK.

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes à protection intégrale conformes à NF EN 166.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection, en particulier un tablier et des bottes.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (NF EN 374), type caoutchouc Nitrile (NBR), caoutchouc Butyle ou Néoprène.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés chimiques et physiques essentielles

Aspect : Poudre granulée rose
Odeur : Chlorée
pH (1%) : 2.2
Point d'éclair : Non applicable
Point d'ébullition : Non applicable
Point de décomposition : Non disponible
Propriétés d'explosivité : Non disponible
Point de gel : Non applicable
Densité apparente : 1 182 g/l
Solubilité : Soluble dans l'eau



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est sensible à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit se décompose au contact des acides en dégageant des gaz toxiques (chlore).

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits dangereux de décomposition

Dioxyde de soufre, oxygène, chlore gazeux.

11. Informations toxicologiques

A l'étude des résultats de toxicité des substances présentes dans le mélange et selon le Règlement (CE) 1272/2008, le mélange est classé dangereux pour la santé.

Effets locaux :

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion a un fort effet corrosif sur la cavité orale et le pharynx et présente un danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac

Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition au produit sous forme solide ou au chlore libre dégagé peut causer des irritations, des rougeurs des voies respiratoires inférieures et supérieures, de la toux.

Provoque des lésions oculaires graves. Le contact avec les yeux peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange. Les informations données concernent les substances présentes dans le mélange.

- Toxicité aiguë :

Troclosène sodique : DL50 (orale, rat) : 1823 mg/kg
DL50 (cutanée, lapin) > 2000 mg/kg
CL50 (inhalation, rat, 1H) : 50 mg/l

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium :
DL50 (orale, rat) : 500 mg/kg (OCDE 423)
DL50 (cutanée, rat) > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 (inhalation, rat, 4H) > 5 mg/l (OCDE 403)

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium :
DL50 (orale, rat) : 1080 mg/kg
DL50 (cutanée, rat) > 2000 mg/kg



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

- Corrosion cutanée / irritation cutanée:

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Corrosif (peau, lapin, OCDE 404)
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Irritant (peau, lapin, OCDE 404)

- Corrosion oculaire / irritation oculaire :

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Lésions oculaires graves (yeux, lapin, OCDE 405)
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Lésions oculaires graves (yeux, lapin, OCDE 405)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le mélange ne contient pas de substance sensibilisante en concentrations supérieures à 0.1%
Troclósène sodique : Non sensibilisant

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Non sensibilisant (peau, cochon d'Inde, OCDE 406)
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Non sensibilisant (peau, cobaye, OCDE 406)

- Mutagénéité :

Troclósène sodique : Non mutagène
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Pas d'effet mutagène (OCDE 471, 473 et 476)
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Pas d'effet mutagène (OCDE 471, 473 et 476)

- Cancérogénicité :

Troclósène sodique : Non cancérogène
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Non cancérogène
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Non cancérogène

- Toxicité pour la reproduction :

Troclósène sodique : Non classé sur la base des informations disponibles
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Non classé sur la base des informations disponibles
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Non classé

- Toxicité pour certains organes cibles :

Troclósène sodique : Peut causer une irritation du système respiratoire

- Danger par aspiration :

Troclósène sodique : Pas d'information disponible
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Pas d'information disponible
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Pas d'information disponible

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange. Les informations données concernent les substances présentes dans le mélange.

- Toxicité pour les poissons :

Troclósène sodique : CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96h) : 0.13 -0.36 mg/l
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96h) : 53 mg/l (OCDE 203)
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : CL50 (poisson, 96h) : 1.67 mg/l

- Toxicité pour les daphnies :

Troclósène sodique : CL50 (daphnies, 48h) : 0.196 mg/l
Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : CL50 (daphnies, 48h) : 2.4 mg/l

- Toxicité pour les algues :

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : CEr50 (algues, 72h) : 47.3 mg/l
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : CEr50 (algues, 72h) > 1 mg/l (OCDE 201)



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

12.2. Persistance et dégradabilité

Troclosène sodique : Non considéré comme persistant dans l'environnement. Le chlore libre disponible est rapidement consommé par réaction avec les matériaux organiques et inorganiques et produit des ions chlorures. Le troclosène sodique s'hydrolyse facilement en donnant des ions chlorures et de l'acide cyanurique, facilement biodégradable.

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Facilement biodégradable. Respecte les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Troclosène sodique : non bioaccumulable, s'hydrolyse dans l'eau en libérant du chlore libre disponible et de l'acide cyanurique, non bio-accumulatifs.

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : Log Pow : 3.32 (élevé)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Troclosène sodique : n'est pas considéré PBT ni vPvB

Dérivés en C10-13-alkylé d'acide benzènesulfonique sels de sodium : n'est pas considéré PBT ni vPvB

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : n'est pas considéré PBT ni vPvB

12.6. Autres effets néfastes

A l'étude des résultats d'écotoxicité des substances présentes dans le mélange et selon le Règlement (CE) 1272/2008, VIRUGEN®+ est classé dangereux pour l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, pouvant entraîner des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

La gestion appropriée des déchets du produit et/ou de son récipient doit être déterminée conformément à la Directive 2008/98/CE.

13.1. Méthode de traitement des déchets

Déchets : L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Eliminer les déchets en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé pour la collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR (route), du RID (rail), de l'IMDG (mer) ou de l'OACI/IATA (air).

14.1. N° ONU

UN3260

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, NSA (Sel d'acide dichloroisocyanurique, Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)

14.3. Classe de danger pour le transport



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

Classe 8 : matières corrosives
Classe 8
Label 8
No. De danger (ADR) 80
Code de restriction en tunnel E



14.4. Groupe d'emballage
II

14.5. Dangers pour l'environnement
Produit dangereux pour l'environnement. Polluant marin.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

ADR / RID:

Classe	Classification	Groupe	Etiquette	N° ident. Danger	LQ/ EQ	Code tunnel
8	C2	II	8	80	1kg/E2	E

IMDG :

Classe	Groupe	2 nd e étiqu.	FS	LQ/EQ	Dispositions
8	II	-	F-A,S-B	1kg/E2	274

IATA :

Classe	Groupe	2 nd e étiqu.	Cargo	Passager	EQ	Note
8	II	-	856/60 L	852/5 L	E1	A3 A803
8	II	-	-	Y841/1 L	E1	A3 A803

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation européenne en vigueur (Règlement (CE) n° 1272/2008).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

-



11 Rue Marie Curie - CS39
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (UE) 2015/830)

VIRUGEN®+

16. Autres informations

Signification des symboles et des abréviations de risque mentionnés dans la section §3 :

Ox. Sol 2 : Solides comburants, catégorie 2

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4

Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée, catégorie 1B

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique catégorie 3

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger aiguë, catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 3

H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008, 453/2010 et à leurs amendements.

Source principale de données : FDS des matières premières.

Nature des modifications par rapport à la version antérieure : rubriques identifiées par *.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de ce document. Ils proviennent de sources que nous considérons de bonne foi. Néanmoins, ils sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Ils ne dispensent pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Les conditions dans lesquelles le produit est utilisé ne sont pas sous notre contrôle, l'utilisateur final est responsable du niveau de risque encouru, dans le cadre de la législation en vigueur, et doit s'assurer que toutes les précautions nécessaires sont respectées lors de l'utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en particulier attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

---- Fin du document ----